



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines
Mme Joëlle Jegat – Maire
Mme Clémence Chicheportiche – Adjointe
à la vie associative
Mr Didier Tronel – Adjoint aux associations
sportives
Place du jeu de paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult le 02 septembre 2021

Objet: Conflit d'intérêt conseillère Mme Poincelin

Madame le Maire,

Madame l'Adjointe à la vie associative,

Monsieur l'adjoint aux associations

Comme vous le savez, Mme Brigitte Poincelin, conseillère municipale et membre de la commission Sport et Vie Associative, a été élu au Comité Directeur de l'USSA en mai 2021.

Cette situation constitue toutes les conditions de « conflit d'intérêt ». En effet, Mme Poincelin ne peut à la fois être « juge et partie », à savoir travailler sur des demandes à destination de la mairie de part de l'USSA et être juge de leur recevabilité et décider de la suite à y donner en tant qu'élue, pour la mairie.

Loin de nous l'idée d'attribuer le moindre projet conscient contraire à la déontologie républicaine mais il est bien évident que cette position de « juge et partie » influencera sans conteste les décisions de Mme Poincelin, comme elle le ferait pour chacune et chacun d'entre nous.

Nous demandons pour éviter tout « conflit d'intérêt » que Mme Poincelin quitte son poste de membre de la commission Sport et vie Associative.

Merci par avance de la bonne suite que vous donnerez à notre demande citoyenne, dans l'intérêt des Arnolphiennes et des Arnolphiens.

Cordialement



Antoine Pujol

Président de l'association Comités de Quartiers